



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 7265

Texte de la question

M Bernard Pons attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'opération « Isere departement pilote » sur les risques majeurs lancée par le ministère de l'environnement en 1986. En effet, cette opération prévoyait notamment la réalisation d'un exercice de simulation d'un tremblement de terre qui devait réunir de nombreux experts européens dans l'Isere. Or il semble que cet exercice ait été annulé par son ministère, sans consultation des instances départementales et en particulier du conseil général de l'Isere qui s'était associé à cet exercice. En conséquence, il lui demande, si ces informations s'avéraient exactes, de lui indiquer les raisons pour lesquelles, sans concertation, cet exercice nécessaire à l'organisation des secours a été annulé. Le dramatique tremblement de terre qui vient d'endeuiller l'Arménie rend particulièrement actuelle une étude des mesures préventives à envisager pour réduire les conséquences de tels cataclysmes.

Texte de la réponse

Reponse. - L'exercice « Isere 88 » conçu lors d'une réunion des ministres de l'environnement des pays du pourtour méditerranéen et du conseil de l'Europe à Istanbul en décembre 1986, devait simuler un accident sismique de moyenne importance entraînant environ 500 victimes et quelque milliers de sans abris. Son objectif visait essentiellement à tester la nouvelle organisation de la sécurité civile telle qu'elle résulte de la loi du 22 juillet 1987, ainsi que les systèmes de transmissions mis en oeuvre et la chaîne médicale des secours. L'exercice devait également permettre de tester l'organisation du commandement dans le cadre de l'articulation des structures territoriales nouvelles mises en place par la loi précitée au niveau de la zone de défense. L'examen de modalités de réalisation de cet exercice a fait apparaître diverses difficultés liées principalement au fait que les structures de la sécurité civile au niveau de la zone de défense sud-est territorialement compétente, étaient en cours de constitution et qu'elles ne disposaient pas de moyens techniques et opérationnels indispensables à la conduite d'une opération de cette importance. Par ailleurs, et d'une manière plus générale, le choix du thème de l'exercice, le séisme, constitue, en matière de simulation, un type de catastrophe difficile à modéliser et peu significatif dans ses enseignements. De plus, il implique une organisation et des procédures aujourd'hui assez bien maîtrisées au plan technique. Les expériences d'événements réels, et non simulés, comme ce fut le cas à Mexico et en Arménie soviétique, sont beaucoup plus porteuses d'enseignements et ont permis de tester la valeur des concepts d'organisation opérationnelle applicables en l'espèce. Un exercice de simulation d'accident technologique présentant un intérêt plus marqué dans le domaine de l'organisation des secours, notamment pour les pays de la Communauté économique européenne, sera réalisé en 1989 en accord avec les États membres de la CEE, simulant un accident chimique sur le site industriel de Fos-sur-Mer.

Données clés

Auteur : [M. Pons Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7265

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3727